



Le Challenge de la Mobilité Hauts-de-France vise à promouvoir, auprès des actifs de la région, les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle sur les trajets domicile-travail. L'objectif est de valoriser la pratique des modes actifs (vélo, vélo à assistance électrique, trottinette, engins de déplacements personnels, marche, etc.), du covoiturage, des transports en commun et du télétravail. Le Challenge s'adresse à la fois aux salariés pratiquant déjà des modes de transport "écomobiles" et à ceux qui désirent les tester.

Comment ça marche ?



1 Je me renseigne sur l'inscription de mon établissement sur la page "organismes inscrits". Si c'est le cas, je trouve sur la page établissement le nom de mon référent et le mode de saisie retenu des résultats. Si mon établissement n'est pas inscrit, je me renseigne en interne pour savoir si la participation est envisagée.



2 Si mon référent a opté pour la saisie des résultats par les salariés, je crée mon compte sur challenge-mobilite-hdf.fr. (NB : les comptes sont supprimés d'une année sur l'autre) Si mon référent saisit lui-même les résultats, je passe cette étape. Je me renseigne sur les modes de transport durables que je pourrai utiliser lors de la semaine de la mobilité.



3 Du 20 au 25 septembre, je m'organise pour venir travailler autrement que seul dans ma voiture : covoiturage, train, télétravail, vélo, transports en commun, ... Je partage les photos de mes trajets sur la page Facebook ou Instagram de l'événement ou grâce au hashtag #jyvaisautrement



4 A partir du 20 septembre, je commence à renseigner mes résultats : soit sur le site web, soit auprès de mon référent. J'indique pour chaque jour travaillé le mode de transport principal que j'ai utilisé et si j'ai pratiqué le télétravail, je le déclare.

Et si ENSEMBLE, nous relevions le défi ?

En partenariat avec :



Co-organisé par :

